



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Transfert de portefeuille d'assurance

Date de publication: SHAB 23.09.2020

Numéro de publication: FM05-0000000019

Entité de publication

Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA), Laupenstrasse 27, 3008 Bern

Transfert de portefeuille d'assurance GAN ASSURANCES, Paris, succursale de Lausanne à Solida Versicherungen AG

Entité transférante:

GAN ASSURANCES, Paris, succursale de Lausanne

CHE-115.871.458

Rue de Bourg 9

1003 Lausanne

Entité reprenante:

Solida Versicherungen AG

CHE-108.040.788

Saumackerstrasse 35

8048 Zürich

Transfert volontaire d'un portefeuille d'assurances

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a autorisé, par décision du 15 septembre 2020, le transfert du portefeuille suisse de la branche B1 «Accidents (y compris les accidents de travail et le maladies professionnelles)» de GAN ASSURANCES, Paris, succursale de Lausanne, à la SOLIDA Versicherungen AG, Zurich (art. 62 de la loi du 17 décembre 2004 sur la surveillance des assurances [LSA ; RS 961.01]).

Les engagements des contrats d'assurance dudit portefeuille d'assurance sont cédés à l'entreprise d'assurance reprenante.

La FINMA a ordonné qu'aucun des biens affectés à la fortune liée ni d'autres biens correspondants au sens de l'art. 19 al. 2 LSA ne passent à SOLIDA Versicherungen AG.

Remarques juridiques:

Indication des voies de recours

Cet avis tient lieu de notification de la décision. Quiconque ayant qualité pour recourir selon l'art. 48 de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (PA ; RS 172.021) peut déposer un recours, avec mention du domicile, respectivement du siège, dans les 30 jours dès la notification de la décision, auprès du Tribunal administratif fédéral, Cour II, Case postale, 9023 St-Gall. Le mémoire de recours doit indiquer les conclusions et les motifs. Pendant ce délai de recours, la décision peut être consultée

auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA,
Laupenstrasse 27, 3003 Berne.

18 septembre 2020

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA